ganto est combinée en un petit bord mauresque, formé de velours vert, et entouré de torsades en tissus algérien. Deux belles plumes blanches d'autruche retombent en spirale sur ses belles épaules; son bouquet de main est composé d'un camélia rose, de lilas blanc et de bruyère. Sa jeune compagne a une robe de satin jaune recouverte de deux hauts volans de point d'Alençon ayant pour tête une natte de satin jaune mêlé à du satin blanc. Le corsage est à pointe très busquée, les manches mignonnes et entourées d'une natte; une berthe pareille aux volans encadre merveilleusement la poitrine et les épaules; sa coiffure rappelle un peu celle de la Fausseuse, maîtresse de Henri IV, et est reproduite en velours cerise, brodé d'or, avec de longues franges cerises et or. Les franges sont plus longues sur les côtés que sur le cou. Les deux jupes de ces robes sont à petite traine par derrière, car les jolies femmes qui les portent semblent préférer le plaisir de la conversation, et peut-être un peu celui de la médisance aux charmes entraînans d'une polka ou d'une mazurka.

V. DE R.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

DÉBATS.

Séance de lundi, 23 mars 1846.

M. AYLWIN prit ensuite la parole et dit qu'il avait pensé que l'hon. membre qui représentait non pas le comté de Richelieu, ni celui de Montréal, mais le bourg des Trois-Rivières, expliquerait les circonstances qui lui avaient fait garder si longtemps sa place sans avoir un siége dans aucune des Chambres de la Législature. Il devait cette explication à son pays et à son caractère; il avait pensé que M. Viger se leverait pour se disculper, mais son espérance a été déçue. L'hon. Monsieur occupe un poste élevé, mais il demandera (M. Aylwin), quel support il apporte au gouvernement; il demandera à ses collègues si cet homme leur aide en quelque chose. Est-ce l'homme qui dans un cas d'hostilités pourrait engager ses compatriotes à marcher en avant pour protéger le gouvernement. Le peuple de ce pays, et en particulier les Canadiens-Français sont loyaux et attachés aux institutions monarchiques, et feraient leur devoir, mais est-il juste qu'on se raille de leur opinion! Quel est le Canadien Français dans cette chambre, qui soutienne l'hon. monsieur? Il y a l'hon. M. Papineau, son voisin! le membre qui se dit représentant de la Cité de Montréal, et qui porte il est vrai un nom Français, et le membre pour le comté de Dorchester. Mais l'hon. membre représente la ville des Trois-Rivières.

Il y a six ou sept ans, l'hon. monsieur était, comme il le dit lui-même, dans le collége de sa Majesté, c'est-à-dire, dans la prison—quel était alors le *geolier* de la *prison!* le membre pour les Trois-Rivière. Il doit y avoir eu assurément un grand changement en lui ou dans le peuple des Trois-Rivières. M. Aylwin dit qu'il avait un devoir à remplir, les sentimens des sujets de sa majesté avaient été exaspérés ils avaient été insultés, et leur infligera-t-on encore l'indignité de mettre Président du Conseil un homme comme M. Viger, lorsqu'on peut de jour en jour appeler les canadiens aux armes! On devrait prendre quelque mesure pour rendre justice à cette partie du peuple.

Quant à l'adresse, l'hon. moteur à parlé de l'adoration dont le ci-devant gouverneur a été l'objet, et de son succès dans l'Est. Il n'était (M. A.) disposé à payer ce tribut à aucun homme et il n'était pas admirateur du système par lequel on gouvernait les nations de l'Est. Pour les nominations à la milice, il demandera si le pays en est satisfait? si les messieurs qui sont vis-à-vis lui en sont satisfait? Ont-ils été consultés à ce sujet! Ils étaient responsables non seulement pour les destitutions d'officiers de milice, mais même pour celle de miliciens. L'hon. M. dit que le gouvernement responsable est mis en pratique, mais qu'il prenne garde à l'hon. membre pour Huron. Il ne voulait pas disputer à ce monsieur sa qualification; mais il pouvait lui demander quel était son influence politique! Il n'avait jamais pris part aux affaires, n'était pas même généralement connu. N'y avait-il pas quelque honorable membre plus compétent à remplir cette charge!

M. Aylwin finit en fesant allusion à la résignation, par l'hon. procureur-général, de sa place dans le conseil législatif, démarche faite pour avilir ce corps, que lui, M. Aylwin désirait voir s'élever de plus en plus. L'honorable membre pour Simcoe était aussi là pour soutenir l'administration, après sa conduite de l'année dernière au sujet du bill d'Université, et de sa résignation. Est-ce là le gouvernement responsable? Il en appelera aux hommes accoutumés à voir fonctionner un gouvernement responsable! Il regrettait de retenir la chambre aussi longtemps; il désirait ne parler pendant la session que lorsque la plus forte nécessité le requerrait.

M. VIGER.—Je suis flatté que l'honorable membre pour la cité de Québec m'ait interpelé à rendre compte de ma conduite j'aurais désiré qu'on eut mis dans la discussion plus de dignité, de solemnité et de gravité, et que l'on eût considérée la question à son véritable point de vue. J'ai déjà démontré que ceux qui m'ont précédé dans l'administration avaient tort; je pourrais le prouver encore. On a accusé lord Metcalfe et son premier ministre comme on veut bien l'appeler, de bien des omissions et des commissions; et on n'a cessé de décrier leurs intentions pour les perdre dans l'opinion publique, tandis qu'ils avaient les meilleurs intentions du monde. On a accusé lord Metcalfe d'avoir voulu anéantir le gouvernement responsable, lorsque lui et son ministre ont accepté les résolutions de 1841 comme base fondamentale du gouvernement dans cette province, était-il possible qu'un homme comme lord Metcalfe qui avait commandé pendant un grand nombre d'années à des nations inférieures à nous, il est vrai, en civilisation, ne sache pas ce que c'est que le gouvernement responsable. Quand l'historien rendra compte de la conduite de ce grand homme d'état, il sera forcé d'écrire qu'il a rempli son devoir.

J'ai dit que les ex-ministres s'étaient trompés, je n'ai pas accusé leurs intentions; je puis avoir de l'infériorité sous le rapport du talent, et je sais que ceux qui m'ont précédé ont beaucoup de talent, mais ils étaient dans l'erreur et la position que j'avais prise était conforme aux principes constitutionnels, les gouvernements ne se guident pas toujours d'après les principes et les règles de la morale, ils se soumettent le plus souvent à l'exigence des circonstance; mais lord Metcalfe ne s'est jamais écarté de ces règles. Est-il une misère, une souffrance que cet homme n'ait soulagées? sa bourse était toujours ouverte aux malheureux; sa charité sa générosité sont connus de tout le pays: eh! un homme comme celui-là aurait voulu gouverner despotiquement sans consulter ses ministres!

On m'a calomnié, depuis deux ans, j'espère que mes compatriotes me rendront enfin justice. On me calomniait de la même manière en 1842; on allait de porte en porte, de paroisse en paroisse pour me décrier, dire que j'étais un traître un misérable. Au bout d'un an, l'on reconnut son erreur et l'on me rendit justice. Le temps n'est pas *éloigné, je le crois, où l'on comprendra que l'on* a eu tort de m'outrager ainsi.

M. CAUCHON.—M. l'orateur, vous venez d'entendre une magnifique oraison funèbre d'un homme qui n'est pas mort, et qui certainement ne saura pas gré à l'hon. représentant de la petite ville des Trois-Rivieres de l'avoir ainsi fait descendre dans la tombe avant le temps marqué par la providence. Le service funébre est au complet, et pour achever la lugubre cérémonie il n'a plus manqué que le *de profundis*, et cette dernière prière que l'on donne au mort le *pater* et l'*ave*.

J'avais cru, lorsque l'hon. président du conseil s'est levé, pour répondre aux interpellations de l'hon membre pour la cité de Québec, (M. Aylwin) qu'il y répondrait, en effet; qu'il mettrait dans les débats, cette gravité, cette solemnité, cette majesté, qu'en commençant il avait posées comme base de toute discussion parlementaire; qu'enfin il s'élèverait à la hauteur du sujet en débat, et que lui, premier ministre viendrait, dans un pareil jour, donner à la chambre et au pays les raisons qui peuvent l'avoir déterminé à accepter le pouvoir, et à demeurer pendant deux années entières dans la position la plus anomale et la moins constitutionnelle qui soit au monde. Mais non, il est venu nous parler de toute autre chose que de la question, de toute autre chose que de sa position, de toute autre chose que de son administration. Pourquoi? parce que depuis qu'il est ministre il s'est occupé de toute autre chose que de son devoir, de toute autre chose que de l'administration du pays. Il semble pourtant qu'un ministre, un premier ministre a quelque autre chose à faire que d'écrire des articles de journaux; et le public se serait facilement passé des brillantes productions de M. *Communiqué*, si on les avait remplacées par des actes utiles et un bon gouvernement, lorsque le pays souffre péniblement du malaise et de l'état d'abaissement dans lesquels le placent depuis deux ans lui et ses collègues. Le vénérable président nous a dit, il est vrai, que lord Metcalfe, que je respecte beaucoup dans la vie privée, était un homme bon, charitable, plein de douceur et d'aménité, toujours prêt à secourir les malheureux de tout genre, et à sympathiser royalement avec toutes les infortunes humaines. M. l'orateur, tout cela est beau, tout cela est grand, ce sont des vertus que l'on aime à trouver et à respecter chez l'homme et le citoyen; mais nous ne venons pas siéger dans cette enceinte précisément pour y faire l'éloge des vertus domestiques de tel ou tel personnage. Nous y sommes appelés pour y législater, pour y défendre, sauvegarder des principes et des institutions qui sont la base des libertés publiques, et conséquemment la source de prospérité et de bien-être intellectuel et matériel.

Encore une fois, l'hon. président du conseil a bien fait l'énumération des actes de bienfaisance du ci-devant gouverneur général et des siens propres; mais nous a-t-il dit quelque chose pour justifier l'inconstitutionnalité de sa position jusqu'au moment de l'élection des Trois-Rivières? Nous avons eu, il est vrai, ce soir le pendant de la "crise ministérielle," cette production ténébreuse et incomprise. On nous disait de lire cette crise et que nous serions convaincus. Eh! bien, je l'ai lue et j'avoue que j'ai éprouvé en la lisant l'une de ces crises violentes et momentanées que l'on ressent quelque temps après avoir pris certain remede. Je dois avoir l'honnêteté de dire que le purgatif était excellent, incomparable, puisque je me suis trouvé depuis parfaitement à l'aise. Mais c'était assez de la bonne chose, et nous nous fussions facilement passé des élucubrations de monsieur *Communiqué*.

De quel droit donc l'administration vient-elle demander le concours et l'appui des chambres et du pays? Est-ce pour la protection qu'elle donne au citoyen et à la propriété? Mais le citoyen n'ose plus même exercer son droit le plus cher, sa franchise électorale, dans la crainte de perdre la vie. Cette année a vu se renouveler les scènes sanglantes de l'année dernière; et sans doute lorsque les cris téroces d'une troupe de sicaires, viendront comme il y a douze mois, troubler la sainteté de nos délibérations, un ministre répondra aux interpellations surgissant naturellement d'une pareille circonstance que le gouvernement ne sait ou n'est pas sensé savoir qu'il existe de pareilles horreurs et de pareilles infamies dans la capitale des Canadas. Ces malheureux ministres ont des oreilles et n'entendent pas; il ont des yeux et ne voient pas, ils ont des pieds et ne marchent pas. Cette ténébreuse et aveugle existence, cette surdité infâme, cette ignominieuse inaction, cette torpeur machiavélique que le pays, le Bas-Canada surtout accuse avec indignation finiront-elles? On a bien crié contre les institutions des E.-Unis et surtout contre leur gouvernement qui ne savait pas ou ne pouvait pas protéger le citoyen et la propriété. Il y a en effet de ces scenes lugubres à déplorer dans le grand pays qui nous avoisine; mais Montréal, cette petite ville de l'Amérique britannique a-t-elle quelque chose à envier aux sanglantes orgies des grandes villes de l'Union. Là du moins le citoyen n'est pas obligé de donner sa vie pour sauver un droit, la franchise électorale. L'année dernière, tous les Etats-Unis étaient en élection dans le même temps, et cependant, pas un cri de mort n'a été poussé, pas un coup n'a été frappé, pas une menace n'a été proférée contre un homme d'un parti quelconque. Lorsque plus de cinq millions de citoyens ont ainsi exercé leur glorieux privilège, sans secousse, sans violence, ici l'on n'a pu procéder à des élections purement locales, sans que l'on ait eu à déplorer la mort de quelque citoyen. Tel a été le système suivi par cet homme si bon, si généreux, si charitable qui vêtissait ceux qui étaient nus, qui donnait à manger à ceux qui avaient faim, qui donnait à boire à ceux qui avaient soif; oui, il donnait à boire à ceux qui avaient soif, mais il leur donnait du sang!.... J'ai droit de porter une pareille accusation contre ceux qui permettent le mal qu'ils peuvent, qu'ils doivent empêcher.—Je le répète quelle garantie de protection peut donner au citoyen une administration qui n'a ni la force ni la volonté de faire le bien et d'empêcher le mal.

Le vénérable président nous a dit qu'on l'avait accusé de *commissions* et d'*omissions*. Lorsqu'il n'a pas empêché le sang de couler, il était coupable de commission, car on peut équitablement l'appeler l'auteur des actes dont il est responsable. Maintenant pour les *omissions*. Quand en ma qualité de journaliste, je reprochais à l'administration d'avoir exclu de la magistrature la population canadienne française, à Québec surtout, puisque sur 52 promotions on n'en comptait que 13 de canadiens-français, dans une ville dont la population se compose au deux tiers de ces derniers, M. *Communiqué* me répondait dans un journal de Québec, si ma mémoire est exacte, qu'en ma qualité de représentant du peuple, je devais être chargé de cette injustice, comme si j'étais payé pour donner des renseignements et des suggestions à l'administration, comme si en ma qualité de membre de l'opposition, je devais être responsable des injustices, auxquelles aura été volontairement conduite cette administration, ou volontairement ou par les renseignements d'amis trompeurs ou dupes? Oh! c'est trop que d'être chargé *des iniquités d'un gouvernement que je répudie de toutes les puissances de mon âme, et que je combattrai*, s'il le faut, longtemps encore.

Je comprends maintenant pourquoi le vénérable président nous a dit que les gouvernements ne se guident pas d'ordinaire d'après les règles et les principes de la morale; mais c'était une vérité dont il pouvait s'épargner l'humiliant aveu: ses commissions et ses omissions la proclament assez haut malheureusement pour lui et pour nous à toutes les oreilles qui peuvent entendre.

Pourquoi ces hommes que je vois de l'autre côté de la chambre sont-ils là? quelle influence morale peuvent-ils y exercer quand ils sont sans appui, sans force, lorsqu'ils se sont laissé conduire et perdre par un subalterne, l'adjudant-général des milices pour le Bas-Canada, qui, dans sa haine aveugle et basse a voué à l'isolement toute une population, toute une race? S'ils n'ont pas été *forcément* conduits à ces injustices par cet homme, ils l'ont été *volontairement*; alors ils ne sont pas seulement impuissants, ils sont méchants. Mais de deux choses l'une: ou vous êtes incapables ou il y a chez vous du machiavélisme; c'est un dilemne dont je vais essayer de vous dégager, car le mal est là incontestable, qu'il ait été produit par une cause ou par une autre. En présence de pareils faits, n'ai-je pas raison, n'ai-je pas droit de faire entendre *dans cette assemblée où j'ai été envoyé par eux*, de faire entendre, dis-je, les justes plaintes des hommes de mon origine? n'ai-je pas le droit, de concert avec ceux qui dans cette chambre parlent la même langue que moi, de demander une enquête sur la conduite d'un pareil fonctionnaire? Comme l'a si bien dit l'honorable membre pour la cité de Québec, on a isolé, humilié la population la plus monarchique qui soit au monde, celle qui tiendra encore aux idées monarchiques, quand toutes les monarchies auront dit leur dernier adieu au nouveau monde. Quand je parle ainsi, que l'on se garde bien de croire que je veuille faire raisonner dans cette enceinte les mots *vides* de loyauté et d'affection pour la mère-patrie. Je veux m'appuyer sur quelque chose de plus solide, de plus vrai, de plus rationnel; c'est dans la nature même des choses que je puise mon assertion. Le mot "loyauté" n'a pas été créé par nous, il existait bien avant nous. Il avait été prononcé, mille fois répété par un peuple, qui émancipé de sa loyauté, prend aujourd'hui sa place au rang des grandes nations. Ce qui se fit alors pourrait bien se renouveler de nos jours, et les hommes les plus loyaux aujourd'hui pourraient s'émanciper, quand ils se sentiront assez forts pour secouer le joug de la tutelle. Mais pourquoi donc, tandisque les enfants nés de l'Angleterre levent l'étendard de la révolte et proclament leur indépendance; pourquoi en face de cette secousse violente, des enfants étrangers qui ne comptaient alors que quelques années d'adoption ont-ils réfusé l'indépendance et la liberté qu'on leur offrait et qu'ils auraient pu obtenir? Croyez-vous que cela est dû à la loyauté, à l'affection proprement dites? Non. L'homme est incessamment porté vers la liberté, vers l'émancipation de tout pouvoir et de toute contrainte, alors, c'est une nécessité de sa nature intellectuelle comme de sa nature physique; et quand ses croyances le poussent dans le même sens, alors il va loin. Mais l'homme ne rompt pas facilement avec ses croyances, avec ses institutions, ses habitudes ses mœurs et sa nature morale enfin, qui naissent invariablement de ses croyances et de ses convictions religieuses; voilà pourquoi les canadiens-français sont stationnaires et monarchiques par excellence; voilà pourquoi l'honorable membre pour la cité de Québec avait droit de dire que les canadiens seront monarchiques et anglais lorsque le glas funèbre aura depuis longtemps cessé de sonner pour annoncer le décès des monarchies sur ce continent. C'est-là, la seule espèce de loyauté à laquelle puisse et doive se fier le gouvernement britannique. Pourquoi donc maintenant insulter ainsi à une pareille population? pourquoi donc la forcer de prendre une autre attitude que son attitude normale? Bien que, l'année dernière, quelques-uns des ministres aient sacrifié leur langue à l'amour du pouvoir et des émoluments, je n'ose pas les croire encore assez méchants, assez corrompus, pour vouloir gratuitement l'anéantissement de leur race. Je veux croire qu'ils sentent encore couler dans leurs veines ce sang que l'on flétrit aujourd'hui avec tant d'acharnement. J'espere donc, et je ne suis pas le seul à espérer qu'ils feront bientôt, bientôt justice d'un pareil attentat à leur nationnalité.

Que fait dans le ministère l'honorable député de l'Ottawa? Sont-ce ses talents qui l'ont appelé à la haute position qu'il occupe? Non, assurement non; du moins ses actes ne le prouvent pas encore? est-ce son influence politique? Mais, encore non, avant qu'on l'eut fait commissaire des Terres, il n'était qu'un obscur député. Sont-ce ses principes enfin? Mais il sanctionna par son vote en 1843 la position prise par l'ex-ministere vis a vis du Gouverneur Général lord Metcalfe. Tout ce qu'il pouvait dire pour sa justification, c'est qu'il se présentait une situation lucrative, et qu'il l'a trouvée bonne contre ses principes; voilà sa justification, car il n'en saurait trouver d'autre.

Eh! l'honorable membre pour le comté de Dorchester, lui aussi que fait-il là? Sont-ce ses principes politiques qui l'ont appelé aux fonctions de solliciteur général? Il n'en peut pas être ainsi, lorsqu'il avait déclaré, solennellement au *poll* en me fesant opposition dans le comté de Montmorency, qu'il était ex-ministériel, et cela en présence d'un ex-ministre. Lui comme les deux autres, est-ce son influence politique qui l'a placé dans l'administration? Mais vous allez voir que non. Il luttait contre moi, il proclamait son passé, du moins le passé de sa famille, et, il se disait des mêmes principes que moi. Moi qui n'avais point de passé, qui ne pouvait pas en avoir encore, qui ne comptais rien par mes ancêtres, qui n'avais pas non plus à montrer des cheveux blanchis au service de mon pays, (et je ne désire pas non plus voir mes cheveux blanchir s'il faut que ce soit au sacrifice de l'honneur et du devoir), je n'avais rien de toutes ces glorieuses recommandations, et cependant, j'ai triomphé par une écrasante majorité. Ensuite si vous me demandez pourquoi il a réussi à Dorchester, je vous répondrai que là il n'a pas eu proprement dit d'adversaire à combattre, que celui contre lequel il luttait était haï dans sa localité, et que d'ailleurs ayant eu le champ libre pendant plusieurs mois, il avait eu le temps de promettre des places de Lieutenant Colonel et autres petits honneurs. Ce ne peut donc être pour lui aussi que l'amour des situations lucratives qui l'a fait abandonner ses principes politiques; Fera-t-il mieux que l'honorable président du conseil? viendra-t-il franchement, loyalement expliquer une pareille transformation? S'il ne le fait pas, son silence sera éloquent contre lui.

N'allez pas croire Messieurs que nous nous découragions de cette opposition incessante que nous vous fesons. Nous sommes prêts à lutter dix ans, toute notre vie s'il le faut, tant que nous aurons de pareils hommes au pouvoir; notre position est belle, elle est celle du droit contre l'injustice. On a beaucoup parlé du système de gouvernement par deux majorités, et des journaux ministériels ont accepté ce principe de gouvernement comme le seul possible en Canada. Je ne veux ni discuter, ni apprécier cette question pour le moment; mais a-t-il été fait quelque chose dans ce sens, lorsque la majorité du B. C. est foulée au pied par la minorité de la province ci-dessus jointe à la majorité Haut-Canadienne? Non, on n'en a rien fait, parceque l'on veut rester au pouvoir, au risque même de jeter le pays dans l'abime.

Je ne saurais terminer sans me tourner une dernière fois vers l'honorable président du conseil, et dire: N'est-il pas pénible de voir un veillard aux cheveux blancs, après cinquante années de travaux et d'expérience, sur le bord de sa tombe, donner dans cette enceinte le spectacle, humiliant, dégradant, désolent d'une intelligence sur le déclin, et jeter ainsi au ridicule le plus parfait tout un glorieux passé. Je ne n'e pas qu'il puisse y avoir des circonstances assez extraordinaires pour justifier une position telle que la sienne, la chose est possible, bien qu'inouie; mais qu'il l'a justifie, et qu'il ne vienne pas nous parler sans cesse de ses charités et de celles de son patron lord Metcalfe. Puisque l'on a parlé d'histoire et de toute autre chose que de la question en débats permettez moi de retourner vers le passé et de citer un trait de l'histoire grecque adapté à la circonstance. Il y avait à Thèbes un homme du nom d'Epaminondas, c'était le plus grand capitaine de son pays suivant la loi de Thèbes, il avait été placé pour un mois à la tête des armées; mais nonobstant la loi il garda le commandement pendant quatre mois parcequ'il était intimement convaincu que sa *présence à l'armée était nécessaire au salut de la patrie*. Mis en jugement pour une pareille infraction à la loi et peut-être sur le point d'être condamné à mort, il prononça ces remarquables paroles: "Je consens à mourir, pourvu que vous mettiez sur mon tombeau: Epaminondas a vaincu les Lacédémoniens *sans le secours des Thebains*." Ce grand homme fut de suite absous. Pourrait-on, de même, mettre sur la tombe du vénérable président "qu'il a sauvé son pays sans le secours de ses compatriotes."

Heureux seulement si l'on peut inscrire sur sa tombe (Je parle politiquement) cette épitaphe: "Il fut coupable, bien coupable, il plongea son pays dans beaucoup de malheurs, pour satisfaire sa vanité; mais au moment solennel il a exprimé un repentir:" ayez pitié et priez!

M. Cameron parla ensuite et dit que la dernière partie du premier paragraphe n'était pas fondée en fait. On n'avait pas besoin d'en être surpris puisque c'était l'œuvre d'une administration soutenue par l'influence personnelle de lord Metcalfe, mais on pouvait être surpris de voir d'autres membres prétendre que la reconnaissance du peuple est due à ce ci-devant gouverneur. Comment cela peut-il être d'accord avec la connaissance qu'il a obtenue de sa majorité de un ou deux, sans remarquer que *les comtés de Oxford, de Middlesex et de Halton* n'étaient pas représentes comme ils devaient l'être. M. Cameron dit qu'il exprimait son regret sur la santé de Son Excellence, mais qu'il protestait contre le paragraphe de l'adresse auquel il fesait allusion; il savait que ce paragraphe contenait en partie le système suivi par lord Metcalfe et ses partisans dans ce pays et en Angleterre; les habitans du Haut-Canada avaient été les dupes de ce système, mais le peuple du Bas-Canada en les condamnant remarquera qu'ils avaient été induits en erreur par des appels qu'on fesait à leur loyauté, et par la dernière lutte dans laquelle le chef du gouvernement accusait ses ci-devant ministres d'avoir tenté d'effectuer la séparation de ce pays d'avec la mère-patrie. Le peuple craignait de se confier à leur opinion, d'un autre côté ils n'osaient soupçonner le gouverneur d'imposture, ils pensaient que les accusations qu'il avait portées seraient prouvées par lui.

L'hon. membre pour Essex a dit que tout homme loyal voterait pour l'adresse, et lui (M. Cameron) dit que tout sycophante votera pour elle; il comprenait cette allusion à la loyauté, mais il déclarait ouvertement que cette attaque à la loyauté des opposants de lord Metcalfe était une imposture. L'hon. membre fit un parallèle de l'état où sir Charles Metcalfe trouva le pays et de l'état où il l'a quitté. En 1842, le gouvernement était paisible, les élections se fesaient tranquillement, l'opposition avait disparu, le lion et l'agneau vivaient ensemble, et M. Hinks même si souvent trompé devint un favori, il fut déclaré le seul inspecteur général que possédait le pays, les tories s'évanouissaient à ses pinds. Sir Charles Bagot, le gouverneur d'alors, voulait gouverner le pays conformément aux désirs du peuple; il ne cherchait pas pour former un ministère des hommes inconnus au pays, il n'allait pas de Trois-Rivières au Lac Huron, pour des Barnards et des Smiths.

M. Cameron, dit qu'il ne contestait pas les succès de Lord Metcalfe dans un autre pays mais que ce qu'il connaissait très-bien, c'est qu'à peine fut-il arrivé dans ce pays, que l'on s'aperçut qu'il n'était pas disposé à gouverner constitutionnellement, on s'aperçut qu'il ne voulait pas laisser le gouvernement à la majorité. Ceci fut prouvé clairement dès que s'éleva la première difficulté; il était bien connu que toute la question était de savoir si les ministres devaient être consultés ou non; dans cette difficulté Lord Metcalfe maintint qu'il n'était pas obligé et qu'il n'observerait jamais la constitution, tel qu'interprétée par les ex-ministres. Dans sa fameuse adresse à Gore il dit qu'il consultera dans les circonstances importantes (in adequate circonstances) ce qu'il retracte dans une adresse subséquente à Russell; mais n'aurait-il pas dû rendre justice aux hommes que sa conduite avait obligé de résigner? Ensuite vinrent les luttes d'élection ou furent déployées les plus honteuses intrigues.

On avait protesté hautement, sous le ci-devant ministère contre ce qu'on appelait un abus de patronage; mais qu'a-t-on fait subséquemment et que fait-on maintenant par rapport à ce patronage! Dans mon district l'on a fait les nominations les plus notoirement inconvenables de magistrats; un de ces magistrats avait été en prison l'année dernière, d'autres étaient banqueroutiers et ne pouvaient être promus à cette place que parce qu'ils avaient soutenu mon adversaire à son élection, où il se trouvait dans une misérable minorité. Ces actes étaient des mesures du ministère de lord Metcalfe. A la résignation des ex-ministres il y avait plusieurs bills importans sous considération, ils furent abandonnés; les ministres actuels ont toujours été occupés à lutter pour conserver leurs places contre les vœux de leur pays; ils n'ont pas même, si l'on peut en croire la presse conservative, ils n'ont pas même de respect les uns pour les autres; il a été rapporté que l'on avait fait des ouvertures à certaines personnes du ci-devant ministère, pour leur faire remplacer ceux d'à présent—M. Cameron lut alors un article d'un journal à ce sujet, et demanda aux messieurs de la banquette si ces rapport étaient vrais.

L'orateur fit observer que ces questions ne pouvaient se faire sans un avis préalable.

L'hon. membre fit encore quelques observations sur la question, remarquant que si l'on voulait répondre négativement, il était facile de le faire.

Le col. Prince en réponse à M. Cameron dit que les magistrats qui avaient été nommés dans son district étaient très-bien qualifiés, et qu'il n'y avait eu que la clique des torys qui avait poussé quelques cris contre ces nominations.

M. Gowan fit alors un long discours où il poussa souvent des cris de joie en fesant la comparaison entre la faiblesse du ministère, l'an dernier, et sa force cette année. Son discours fut si long, et si éloigné de la question qu'on le pria de s'asseoir.

M. Robinson dit qu'après l'allusion faite à lui par l'hon. membre pour Québec, il sentait qu'il devait donner quelques explications. Il est possible, que l'hon. membre diffère d'avec moi, quant à la marche que doit suivre un représentant. Je suis venu ici décidé à supporter toutes les mesures favorables au comté de Simcoe, et non à suivre mes opinions personnelles. Il y a plusieurs mesures qui seront amenées devant cette chambre, et que je considère extrêmement nécessaires, et je crois que les amendemens au bill des écoles et à la loi des municipalités sont de ce nombre. Je voterai pour ces mesures si je les trouve bonnes, et contre, si je les trouve mauvaises, qu'elles viennent du ministère ou non. Je pense que toutes les mesures favorables au pays ne seront pas proposées par le ministère seul.

M. CHAUVEAU doit avant tout remercier l'administration pour cette partie du discours qui fait allusion aux malheurs de la cité de Québec. Représentant du comté de Québec, il doit à la justice et à ses constituans de reconnaître le noble empressement avec lequel le gouvernement provincial est venu au secours d'une ville ravagée par les plus affreuses calamités qui aient étonné le monde dans une année toute de calamités et de désastres inouïs. Les sympathies de l'humanité entière et le travail d'une année n'ont pas suffi pour soulager des maux, pour faire disparaître des ruines qu'un instant avait causés; et ce n'est pas sans besoin que l'administration nous promet de nouveaux et de plus amples secours. Si sa sollicitude et sa bienveillance n'ont été dans cette occasion que l'exécution d'un devoir que la piété et l'humanité lui commandaient, elle n'en a pas moins droit à nos éloges et à nos remercimens; car remplir son devoir, si simple que cela soit, c'est toujours un mérite incontestable. La tâche du pays envers la malheureuse cité de Québec, malgré les immenses secours venus de tous côtés est loin d'être terminée, et je n'ai pas le moindre doute que le ministère ne présente prochainement à notre considération une mesure digne et du pays et de la ville que l'on veut et que l'on doit reconstruire. Je me flatte que le projet qui nous sera soumis sera digne de compléter et de couronner l'œuvre des sympathies du monde entier.

Je suis fâché, M. l'orateur, ajouta l'honorable membre, qu'ici se termine la partie de ma tâche qui me plait davantage malgré les tristes souvenirs qu'elle me rappelle. Je suis fâché que dans des circonstances nouvelles on ait jugé à propos de faire allusion à des querelles déjà vieilties. Je suis fâché qu'on ait conseillé à S. E. de faire de son prédecesseur un éloge exagéré. Je regrette surtout que dans un temps où l'on nous dit que l'avenir est gros d'orages, que le pays peut être placé d'un moment à l'autre dans la situation la plus critique, on n'ait pas tenu envers tout le monde un langage sinon conciliant du moins inoffensif. Songeant quelle est la partie du pays que je représente, songeant à tout ce qu'elle a déjà souffert, à tout ce qu'elle peut être appelé à souffrir, j'aurais aimé à n'avoir à dire pour ma part que des choses aimables pour tout le monde, j'aurais certainement préféré trouver un prétexte pour taire ma pensée qu'une occasion pour la dire. Mais lorsque je considère qu'avec tous mes collègues je représente le pays en entier, je trouve que je ne puis ni ne dois contribuer à faire dire à mon pays ce que je conçois ne pas être la vérité. Je ne crois pas qu'il soit vrai que *dans toute occasion lord Metcalfe ait mérité la plus vive approbation de sa Souveraine, et le respect et la reconnaissance du peuple qu'il a gouverné*. Les conseillers de Son Excellence en lui mettant dans la bouche des paroles aussi fortes; disent beaucoup plus que la simple convenance n'exigeait. En cela, ils n'ont pu avoir d'autre but que d'essayer leur force. Ils se croient très forts, et ils veulent le prouver. C'est leur droit, et je ne m'y oppose pas. Mais à nous ce n'est pas seulement notre droit, c'est pour nous un impérieux devoir de ne pas renier notre passé, de soutenir notre ancienne position, et de dire à cette administration qui se croit si forte ce qu'elle est et ce que nous sommes.

Si la conduite de lord Metcalfe avait dans toute occasion été constitutionnelle, elle n'aurait jamais nécessité un paragraphe semblable à celui-là. Il aurait été question tant que l'on aurait voulu de ses vertus privées, de sa munificence, de tout ce qu'on aurait voulu, excepté de sa conduite politique. S'il s'était renfermé dans les bornes que lui traçait sa position de gouverneur colonial, avisé par un ministère responsable, il n'aurait pas eu *une conduite politique* dont il eut pu être responsable dans la colonie. Mais c'est tout le contraire. C'est pour avoir forcé la résignation d'un cabinet colonial dont le défaut était, a-t-on dit, d'etre trop fort, pour lui substituer un autre cabinet dont le défaut a été jusqu'ici d'être trop faible, que l'hon. membre pour Leeds prétend que nous devons passer un vote de reconnaissance au dernier gouverneur. Je conçois que l'honorable membre pour Leeds veuille donner un pareil vote; mais comme il a désespéré de pouvoir le justifier aux yeux de ceux qui ont tenu qu'au moins, l'ancien ministère valait bien le nouveau, il essaie de le justifier par le fait même, et il cite la majorité ministérielle actuelle comme une preuve du bon gouvernement de lord Metcalfe. On dit: *voyez, regardez ces bancs; voilà l'approbation*, la sanction que le pays a donné aux intrigues que vous blâmez. Or si le pays veut être gouverné avec de l'intrigue, quelle objection pouvez-vous y avoir? Voyez, comptez, n'avons-nous pas la majorité, une majorité décidée, une majorité de seize voix? C'est là bien, mais cette majorité de seize voix est-ce le pays qui vous l'a donnée? Et qui ne sait pas l'histoire de cette majorité? Qui ne sait pas que cette majorité de seize voix de cette année n'est réellement pas autre chose que la majorité de deux voix que vous aviez l'année dernière? Qui ne sait pas que l'une procède de l'autre? Qui ne sait pas que cette majorité vous l'avez faite vous-même? Qui ne sait pas que c'est votre majorité qui s'est recruté elle-même, qui a fructifié, qui a germé, qui s'est reproduite dans la fraude et par la fraude, dans la corruption et par la corruption? Fraude et corruption dans l'ensemble, fraude et corruption dans les détails. Fraude et corruption dans l'ensemble quand vous prétendez représenter les deux sections du pays et que vous n'en représentez qu'une; fraude et corruption dans les détails quand vous prétendez représenter des localités que vous ne représentez pas. Qui ne sait pas qu'avec une seule voix de majorité des hommes déterminés à tout faire peuvent tout faire? Si les honorables membres sont ici en majorité ce soir, c'est parce que ceux qui ont été élus